

REGLES DU CONCOURS D’AFFICHES DE LA PAIX DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL

Il est nécessaire d'acheter une trousse pour chaque concours que vous parrainez. Chaque trousse comprend une étiquette autocollante qui doit être collée au verso de l'affiche gagnante avant que celle-ci ne soit expédiée au prochain niveau de sélection. Les affiches qui n'ont pas cette étiquette officielle au verso ou qui ne respectent pas les règles décrites ci-dessous seront disqualifiées.

Seul un Lions club peut parrainer le concours dans une école locale ou un groupe organisé et parrainé pour les jeunes, tel que le MJC, les clubs de garçons ou de filles, les Scouts etc. *Un Lioness club peut parrainer le concours par le truchement de son Lions club parrain.* N.B. : Le concours ne peut pas avoir lieu dans les groupes de jeunes parrainés par le Lions club, comme par exemple les Leo clubs ou les groupes de Scouts. Par contre, les membres de ces groupes, individuellement, (tels que les Leos ou les Scouts) peuvent y participer si le concours est organisé dans leur école ou dans un autre groupe organisé pour les jeunes.

Le concours est proposé aux élèves qui auront 11, 12 ou 13 ans au 15 novembre. Les dates de naissance acceptées sont précisées dans les règles et conditions de participation qui se trouvent dans la trousse du concours d'affiches de la paix.

Les dimensions des affiches doivent être de 33 centimètres sur 50 centimètres au minimum et de 50 centimètres sur 60 centimètres au maximum. Veuillez ne pas les poser sur un fond de carton ni les encadrer.

Chaque élève peut présenter une affiche seulement et chaque affiche doit être l'œuvre d'un élève seulement.

Le dessin doit être le travail original de l'élève exclusivement. Les dessins reproduits ne sont pas acceptés.

Tous les médias sont acceptés. N.B. : Les dessins à la craie, au fusain et aux pastels doivent être pulvérisés avec un fixateur pour empêcher qu'ils ne s'estompent. Veuillez ne pas plastifier les affiches.

Les œuvres à trois dimensions ne seront pas acceptées. Rien ne doit être collé, agrafé ou attaché à l'affiche.

Aucun texte ou mot ou chiffre, dans aucune langue, ne doit paraître sur l'affiche. Les signatures ou initiales de l'artiste doivent être apposées au verso de l'affiche.

Le dessin doit être exécuté sur un papier souple qui peut être roulé et expédié dans un tube. Veuillez ne pas plier l'affiche.

Les participants acceptent toute la responsabilité dans le cas des affiches envoyées en retard, perdues, égarées ou illisibles. Les affiches qui sont expédiées avec un affranchissement insuffisant seront disqualifiées. Le Lions Clubs International n'est pas responsable des affiches endommagées, détruites ou perdues pendant le processus de sélection. L'association n'accusera pas réception des affiches et ne les retournera pas ; elles deviennent la propriété du Lions Clubs International dès leur réception. Les images du concours d'affiches de la paix ne peuvent pas être utilisées sans la permission écrite du Lions Clubs International.

Pour avoir l'occasion de participer au concours d'affiches de la paix, les participants permettent au Lions Clubs International d'utiliser leur nom et leur photo dans des buts promotionnels et publicitaires. En outre, le lauréat du grand prix, deux membres de sa famille (dont un doit être un parent ou le tuteur) et le président du club parrain ou un membre du club (désigné par le président du club parrain) sont tenus d'assister à la cérémonie de remise des prix pendant la Journée Lions aux Nations Unies. Le lauréat du grand prix international ne pourra plus recevoir de prix subséquents lors de futurs concours d'affiches de la paix parrainés par le Lions Clubs International. Par leur participation, les participants acceptent de respecter ces règles et les décisions des juges et du Lions Clubs International.

Le Lions Clubs International peut annuler le concours sans avis préalable à n'importe quel moment. Le concours est nul et non avenue en cas d'interdiction, de taxes ou de restrictions imposées par la loi.